
RÉUNION DU 21 JANVIER 2019

Procès-verbal de la réunion du conseil de la Faculté des sciences sociales tenue le lundi 21 janvier 2019, à 15 h, à la salle du conseil (DKN-3470).

Présents : François Gélinau, Gina Muckle, Michelle Daveluy, Philippe Barla, Érick Duchesne, Jean Vézina, Jean Crête, Renée Brassard, Natacha Gagné, Yanick Charrette, Nick Bernard, Jessica Béland, Alessandro Pozzi, Guillaume Brassard-Méthot, Véronique Larouche, Audrey Carlos, Jimena Aragon, Constance Lortie, Véronique Fournier, Yasmine Mohamed, Harold Germain, Annie Picard, Julie Rodrigue, Martine d'Amours, Pascaline Lamare

Invités (absents) : Benoît Carmichael, François Bolduc, Ariane Arsenault, Mathieu Bernier, Vincent-Mathieu Vézina, Giselle Lafleur, David Samson

Absents et excusés : Lyse Langlois, Sylvain Luc, Thierry Giasson, Patrick Gonzalez, Réjean Tessier, Johanne Dompierre, André C. Drainville, Samuel Beaudoin, Nicolas Mazellier, Florian Louinet, Jeanne Auclair, Heidi Thériault, Isabelle Brunet, Charles-Éric Lévesque, Mariane Valois-Demers, Jonathan Riendeau, Marie-Pier Labrecque

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La vice-doyenne aux études propose de déplacer l'actuel point 8 pour en faire le point 6. Le doyen souhaite ajouter un point à l'ordre du jour (entre les points 10 et 11), relatif à l'heure à laquelle se réunit le conseil facultaire. Sur proposition de François Gélinau, appuyé par Jessica Béland, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2018**

Érick Duchesne soulève la présence d'une coquille qu'à la page 2 au mot *connection*, qui devrait être écrit connexion. Sur proposition de François Gélinau, appuyé par Natacha Gagné, le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2018 est adopté.

3. **Informations de la direction**

Information du doyen

Le doyen souligne la présence de Jean Crête, directeur par intérim du département de sociologie, en l'absence de Dominique Morin.

À la suite de sa nomination en tant que directrice de l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (projet financé par le FRQ-SC), Lyse Langlois quittera ses fonctions de vice-doyenne à la recherche le 27 janvier 2019. Elle pourra ainsi se consacrer à temps plein à la mise en place du nouvel Observatoire. Le doyen souligne la contribution de madame Langlois à la Faculté depuis sa nomination en janvier 2016. Elle a notamment piloté la rédaction du Plan de développement de la recherche 2015-2020 et a contribué à la mise en place de diverses initiatives structurantes, incluant plusieurs chaires. Elle sera remplacée par Marie-Hélène Gagné, qui assurera l'intérim jusqu'à la fin du mandat du doyen, le 30 juin prochain. Professeure de psychologie à l'Université Laval depuis 2003, madame Gagné est une chercheuse accomplie qui jouit d'une renommée internationale dans son domaine. Titulaire de la Chaire en prévention de la maltraitance depuis 2012 et directrice du Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) depuis 2018, Marie-Hélène Gagné a été chercheuse principale ou co-chercheuse de nombreuses subventions d'organismes québécois et canadiens.

La soirée annuelle des Prix d'excellence se tiendra le 13 février prochain. Un vin d'honneur sera servi aux donateurs. Madame Louise Cordeau, présidente du Conseil du statut de la femme, présidera cette cérémonie, et le ministre fédéral Jean-Yves Duclos présentera les récipiendaires des bourses provenant des organismes subventionnaires fédéraux.

Le doyen informe les membres que le processus de nomination des directeurs de Départements pour sociologie et science politique débutera sous peu. Il mentionne également le fait qu'il présentera sa candidature pour renouveler son mandat de doyen. La période de mise en candidature se termine le 6 février.

La Faculté appuie la Semaine des sciences sociales, organisée par les étudiants de l'Association des étudiant.e.s en sciences sociales (AÉSS) du 11 au 14 février. Le concours facultaire « Ma Thèse en 180 secondes » se déroulera en marge du 4 à 6 de clôture de la semaine le jeudi 14 février. Jimena Ruiz Aragon, représentante de l'AESS, présente les activités de cette semaine et précise que l'information sera diffusée prochainement.

Le doyen présente la situation financière de la Faculté. Lors du dépôt du budget provincial, une nouvelle grille de financement des universités a été mise en place. Elle offre une solution à notre impasse budgétaire. Selon différentes simulations, nous devrions recevoir une hausse du financement des secteurs d'activité sous la responsabilité de la Faculté. Au cours des dix dernières années, nous avons connu une augmentation des EEETP (donc une augmentation des financements), or nous avons connu une attrition du nombre de professeurs. Avec l'introduction de cette nouvelle grille, on compte sur une augmentation des revenus récurrents. En ce sens, la faculté a déposé un plan de renouvellement des ressources professorales qui prévoit de nouvelles embauches et le remplacement des départs à la retraite sur les trois prochains cycles budgétaires.

Un membre du conseil demande quels seront les autres investissements. Le doyen répond que les embauches de professeurs seront prioritaires, mais que la faculté continuera d'appuyer les étudiants et les chercheurs de façon active.

Un membre du conseil demande si nous savons dans quels départements les professeurs seront recrutés. Le doyen répond que cette année, les embauches sont assez bien distribuées. Les besoins ont été évalués en fonction des effectifs étudiants et des ressources nécessaires pour offrir les programmes.

Information de la vice-doyenne aux études

La vice-doyenne présente les statistiques d'inscription de l'hiver 2019. Nous connaissons une croissance du total des inscrits de 6,8 %, ce qui est très supérieur comparativement aux autres facultés. On estime que c'est le résultat du plan de recrutement déployé à partir de l'hiver 2016 et des 50 actions qu'il contient. Il est difficile d'établir lesquelles de ces actions sont les plus porteuses, mais les résultats sont concluants. La vice-doyenne détaille ensuite les données d'admission et d'inscription, pour tous les cycles.

La vice-doyenne souligne la tenue de deux activités de recrutement :

- Séance d'information sur les cycles supérieurs le 30 janvier. La réponse des étudiants est très favorable.
- La journée des portes ouvertes se tient le 2 février. Elle mobilise beaucoup de monde, tant en gestion des études que les directions de programmes et les étudiants. La vice-doyenne leur adresse ses remerciements.

La vice-doyenne termine en mentionnant que les admissions à l'hiver pour le doctorat en relations industrielles, permises pour la première fois cette session, cesseront officiellement étant donné la difficulté d'offrir les cours de la scolarité préparatoire (exigée pour la majorité des candidats). Des admissions exceptionnelles pour des étudiants n'ayant pas besoin de la scolarité préparatoire sont encore possibles sur décision de la direction de programme.

Information du directeur exécutif

Les travaux du pavillon DKN seront bientôt finis, et les cloisons devraient disparaître d'ici quelques semaines. Les salles vont être disponibles à partir de mai.

4. **Questions des membres**

Aucune

5. **Mise à l'horaire de cours avec plages horaires variables (discussion)**

Le doyen souhaite avoir la réaction des membres du conseil sur la flexibilisation de nos horaires de cours et présente les motifs sous-tendant cette discussion:

- La transition démographique se reflète déjà dans les admissions de plusieurs programmes, même les programmes contingentés. Notre clientèle naturelle tend à s'estomper, ce qui pourrait avoir un impact sur notre financement.
- Le comportement des étudiants se transforme également. On observe que moins d'étudiants sont inscrits à temps plein (ce qui a également un impact sur le financement).
- Recruter d'autres clientèles pourrait être une solution, notamment pour les maîtrises et doctorats, car les étudiants potentiels sont souvent des professionnels en exercice. Or, la majorité de nos cours sont offerts en journée et la scolarité devient alors une contrainte trop grande.
- Différents modèles sont offerts sur le campus (cours de soir, intensifs, de fin de semaine, etc.), qui ont été recensés pour la présente discussion. L'UQAR, à son campus de Lévis, offre plusieurs cours sur ce modèle. Les sujets de certains cours se prêtent mieux que d'autres à des formules de cours non traditionnelles, la Faculté pourrait, de façon ciblée, réfléchiée, dans certains secteurs, explorer cette possibilité pour attirer d'autres clientèles.

Discussion

Un membre du conseil mentionne qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction et abonde sur le fait que la clientèle n'est plus la même : parents étudiants, retours aux études, etc. La flexibilité est un incitatif. Il est par ailleurs techniquement possible de décaler les plages horaires de fin de journée (de 15 h 30 vers 16 h 30 par exemple) pour accommoder les étudiants en emploi; cela nécessite un arrimage avec la gestion des locaux.

On suggère que la réflexion sur ce sujet se poursuive, de peut-être réaliser une phase pilote, et de porter attention aux éventuels effets collatéraux, notamment en termes de déplacement de la clientèle actuelle, surtout au premier cycle. Aux cycles supérieurs ou dans certains domaines, cela pourrait néanmoins avoir un réel effet en termes de recrutement, pourvu que l'on soit en mesure d'offrir assez de cours sur ce modèle pour compléter un programme. Certaines disciplines, comme le travail social ou les relations industrielles se prêtent mieux à l'exercice. La combinaison *préparation en ligne* et *présence en classe* sur un mode intensif est exigeante, mais donne des résultats intéressants. Il faudrait également être attentif aux impacts en termes de ressources humaines. Outre la difficulté potentielle de recruter des assistants de cours, on pourrait privilégier la voie du *team-teaching* pour enseigner de tels cours (en intensif), qui demandent beaucoup d'énergie. Un sondage auprès des professeurs pourrait être diffusé, pour documenter l'intérêt.

Point 6 : Ajout du passage intégré entre la maîtrise mémoire en économique et le doctorat en économique

Le passage intégré est une voie d'accélération des études : il permet aux étudiants d'un cycle de suivre des cours d'un cycle supérieur, et de rendre contributoires aux deux programmes les cours suivis. Si le passage intégré n'existe pas, on ne peut pas reconnaître des cours suivis antérieurement, et cela pénalise l'étudiant qui doit parfois refaire des cours. À la différence du passage accéléré au doctorat, dans le cadre d'un passage intégré, un étudiant doit compléter son mémoire avant de pouvoir diplômer de la maîtrise.

La vice-doyenne aux études lit la proposition suivante :

CONSIDÉRANT QUE le passage intégré au doctorat permet à un étudiant de maîtrise de s'inscrire à des cours de 3^e cycle lors de son cheminement à la maîtrise;

CONSIDÉRANT QUE les cours suivis sont contributoires aux programmes des deux cycles, à condition que l'étudiant poursuive ses études à l'Université dans le programme visé;

CONSIDÉRANT QUE le passage intégré permet ainsi l'accélération des études supérieures;

Il est proposé par Philippe Barla et appuyé par Jimena Aragon :

Que le Conseil de la Faculté des sciences sociales approuve l'ajout du passage intégré dans la maîtrise en économique avec mémoire, et que ce passage intégré se compose d'un maximum de quinze crédits, soit cinq cours.

Il est également proposé par Philippe Barla et appuyé par Jimena Aragon :

Que soient admissibles au passage intégré les étudiants ayant une moyenne de programme égale ou supérieure à 3,3 sur 4,33. Les étudiants doivent être recommandés par un professeur du département.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 7 : Modification des exigences d'admission dans les maîtrises en économique

Les propositions suivantes concernent des modifications relatives aux critères linguistiques des maîtrises à l'admission ou la diplomation. L'article 96 du règlement des études stipule que « *tout programme de deuxième ou de troisième cycle comporte des exigences d'ordre linguistique concernant, notamment, la capacité de l'étudiant de s'exprimer en français, par écrit et oralement, et de comprendre l'anglais. La description du programme précise si ces exigences constituent une condition d'admission ou d'obtention du diplôme* ». La Faculté des études supérieures nous demande également d'être plus précis dans la formulation des conditions d'admission.

La vice-doyenne aux études lit la proposition suivante :

CONSIDÉRANT QUE le Règlement des études impose des exigences d'ordre linguistique (français et anglais) minimales à l'admission ou à la diplomation;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite d'études ou d'activités scientifiques de deuxième cycle impose un niveau minimum de connaissance du français à l'admission;

CONSIDÉRANT QU'un diplômé de maîtrise en économique doit faire preuve d'un certain niveau de connaissance de l'anglais à la diplomation;

CONSIDÉRANT QUE les exigences d'admission des deux programmes de maîtrise en économique doivent être identiques étant donné que les programmes s'appuient sur les mêmes cours;

Il est proposé par Philippe Barla et appuyé par Jean Vézina :

De modifier les exigences d'admission des programmes comme suit :

Connaissance du français

Le candidat diplômé d'un établissement universitaire non francophone et dont la langue maternelle est autre que le français doit avoir obtenu un résultat de 750/990, au Test de français international (TFI). Ce test doit avoir été passé depuis moins de 2 ans et le candidat doit fournir, avec la demande d'admission, un document officiel attestant le résultat.

Dans la mesure où ils comportent un volet de compréhension de l'écrit, les résultats d'autres tests peuvent être considérés (par exemple TEF (Test d'évaluation en français), TCF (Test de connaissance du français) ou DELF (diplôme d'études en langue française)).

Connaissance de l'anglais

Même si la connaissance de l'anglais n'est pas une condition d'admission, la réussite de ce programme est liée à la capacité de comprendre des textes en anglais. Compte tenu du nombre considérable d'ouvrages dans cette langue, l'étudiant qui ne maîtrise pas suffisamment la langue anglaise pourrait éprouver des difficultés dans ses études. Il doit donc s'assurer d'avoir une bonne compréhension de l'anglais dès le début de son programme.

Il est également proposé par Philippe Barla et appuyé par Jean Vézina :

Que ces changements entrent en vigueur dès l'automne 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 8 : Modification des exigences de diplomation dans les maîtrises en économique

Il n'existait pas d'exigence de diplomation relative à la maîtrise de l'anglais pour ces programmes. Auparavant, il y avait une exigence d'admission en anglais uniquement à la maîtrise recherche. Les programmes s'harmonisent donc, en prévoyant une même exigence d'admission en français (voir résolution précédente) et une même exigence de diplomation en anglais.

La vice-doyenne aux études lit la proposition suivante :

CONSIDÉRANT le retrait de l'exigence d'anglais des conditions d'admission des programmes de maîtrise en économique;

CONSIDÉRANT QU'au terme de ses études, le diplômé d'une maîtrise en économique doit faire preuve d'un certain niveau de connaissance de l'anglais;

CONSIDÉRANT QUE l'étudiant pourra suivre les cours nécessaires pour une mise à niveau à l'Université Laval;

Il est proposé par Philippe Barla et appuyé par Érick Duchesne:

De modifier les exigences de diplomation des programmes comme suit :

La maîtrise de la langue anglaise est une condition d'obtention du diplôme pour ce programme. L'étudiant doit donc prouver la maîtrise fonctionnelle de cette langue pour obtenir son diplôme. Il lui est fortement recommandé de passer le test le plus tôt possible afin d'éviter de retarder l'obtention de son diplôme ou de compromettre sa participation à un programme d'échange à l'international.

La maîtrise fonctionnelle de la langue anglaise peut être satisfaite par la réussite de l'un des tests suivants :

- VEPT Versant English Placement Test : 53 sur 70
- TOEIC Test of English for International Communication Listening and Reading : 675 sur 990
- TOEFL Test of English as a Foreign Language « Paper Based » : 520 sur 650
- TOEFL Test of English as a Foreign Language « Internet Based Test » : 64 sur 120
- IELTS International English Language Testing System : 5,5 sur 9
- Ou la réussite du cours ANL-2020 Intermediate English II.

L'École de langues de l'Université Laval prévoit des séances de passation de tests. L'étudiant qui n'obtient pas le résultat requis doit faire le nécessaire pour satisfaire à l'exigence minimale avant l'obtention de son diplôme. Une scolarité d'appoint peut être recommandée. Il est à noter que tout cours de langue suivi par un étudiant est non contributoire à sa maîtrise et une note minimale de C est requise.

Il est également proposé par Philippe Barla et appuyé par Érick Duchesne:

Que ces changements entrent en vigueur dès l'automne 2019.

La proposition telle que modifiée est adoptée à l'unanimité.

Point 9 : Modification des exigences d'admission dans les maîtrises en relations industrielles

Actuellement, il n'existe aucune exigence linguistique à l'admission dans les maîtrises en relations industrielles. Telles que présentées dans la résolution, les exigences en anglais sont inférieures à celles exigées pour les diplômés du baccalauréat en relations industrielles. La vice-doyenne aux études mentionne que cette incohérence sera ramenée au comité de programme. Le doyen mentionne que la proposition peut être refusée ou adoptée et exiger que le baccalauréat s'harmonise.

La proposition devant être entérinée avant le 1^{er} février pour être appliquée aux admissions de l'automne 2019, la vice-doyenne aux études propose d'adopter la proposition et de demander aux comités de programme de s'harmoniser.

La vice-doyenne aux études lit la proposition suivante :

CONSIDÉRANT QU'il importe d'informer clairement les étudiants sur les exigences d'admission du programme;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite d'études ou d'activités scientifiques de deuxième cycle impose un niveau minimum de compréhension du français et de l'anglais, et qu'actuellement, aucun niveau précis n'est exigé de la part des étudiants entrant au programme;

CONSIDÉRANT QUE les documents actuellement exigés lors d'une demande d'admission dans le programme ne permettent pas d'établir de façon précise le niveau de connaissance du français et de l'anglais d'un étudiant hors Québec;

Il est proposé par Yasmine Mohamed et appuyé par Jessica Béland :

De modifier les exigences d'admission des programmes comme suit :

Le candidat doit posséder une bonne connaissance du français oral et écrit ainsi qu'une connaissance de l'anglais lui permettant de lire et comprendre cette langue. La direction de programme se réserve le droit de soumettre le candidat à un test d'anglais ou de français et de lui imposer, au besoin, un ou des cours de perfectionnement, non contributifs à son programme.

Connaissance du français

Le candidat diplômé d'un établissement universitaire non francophone et dont la langue maternelle est autre que le français doit avoir obtenu un résultat de 700/990, au Test de français international (TFI). Ce test doit avoir été passé depuis moins de 2 ans et le candidat doit fournir, avec la demande d'admission, un document officiel attestant le résultat.

Dans la mesure où ils comportent un volet de compréhension de l'écrit, les résultats d'autres tests peuvent être considérés (par exemple TEF (Test d'évaluation en français), TCF (Test de connaissance du français) ou DELF (diplôme d'études en langue française)).

Connaissance de l'anglais

Au moment de son admission, le candidat diplômé d'une université non anglophone doit avoir réussi au minimum le cours ANL-2020 Intermediate English II ou un cours d'un niveau équivalent ou avoir obtenu une note supérieure à 675 sur 990 au Test of English for International Communication (TOEIC) dont au

moins 350 pour sa compétence à la lecture de l'anglais ou avoir obtenu une note égale ou supérieure à 53 au Versant English Placement Test (VEPT). Le candidat doit fournir les documents pertinents attestant de l'atteinte de cette exigence.

Il est également proposé par Yasmine Mohamed et appuyé par Jessica Béland:
Que ces changements entrent en vigueur dès l'automne 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 10 : Modification des exigences d'admission au doctorat en relations industrielles

Cette modification vise à clarifier les exigences relatives au projet de recherche demandé à l'admission et à un critère de compétence linguistique en français à l'admission.

S'il n'y a pas actuellement d'exigence d'anglais, sur recommandation de la vice-doyenne aux études, un arrimage avec les trois niveaux de formation en relations industrielles devra être opérationnalisé dans les prochains mois, pour que les trois niveaux soient cohérents. L'exigence de français étant une priorité, c'est ce critère qui fait l'objet de la résolution présentée.

Il est précisé au cours des discussions que si l'on exige un délai de trois années pour la passation du test TFI et non deux, c'est en raison qu'un étudiant qui s'inscrit au doctorat a possiblement passé le test il y a plus de deux ans, au cours de sa maîtrise.

La vice-doyenne aux études lit la proposition suivante :

CONSIDÉRANT QUE la description actuelle des exigences à l'admission n'est pas assez claire et entraîne des délais dans le traitement des demandes d'admission et qu'il importe d'informer clairement les étudiants sur ces exigences;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite d'études ou d'activités scientifiques de troisième cycle impose un niveau minimum de compréhension du français et qu'actuellement, aucun niveau précis n'est exigé de la part des étudiants entrant au programme;

CONSIDÉRANT QUE les documents actuellement exigés lors d'une demande d'admission dans le programme ne permettent pas d'établir de façon précise le niveau de connaissance du français d'un étudiant hors Québec;

Il est proposé par Jimena Aragon et appuyé par Martine d'Amours :

De modifier les exigences d'admission du programme comme suit :

Dossier de candidature

L'admission se fait directement en ligne. En plus des documents habituels exigés pour l'admission à l'Université Laval, le candidat doit aussi faire parvenir au Bureau du registraire les documents suivants :

- L'évaluation d'un ou de plusieurs travaux de recherche (mémoire de maîtrise, publications, rapports de recherche);
- Une ébauche (4 à 5 pages au total) du projet de recherche que la candidate/le candidat souhaite réaliser, incluant une présentation du sujet et de la problématique, les objectifs et questions de recherche, quelques considérations méthodologiques ainsi qu'une courte bibliographie ;
- Les documents attestant le respect des exigences linguistiques.

Compétences linguistiques

L'Université Laval étant une université francophone, les cours et les communications orales et écrites sont en français. Ainsi, pour la poursuite des études de doctorat, il est attendu que le candidat possède une connaissance suffisante de la langue.

Le candidat diplômé d'un établissement universitaire non francophone dont la langue maternelle est autre que le français doit, pour être admissible, faire preuve d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par un résultat d'au moins 700 à l'examen de compréhension du français du Test de français international (TFI) (score global). Ce test doit avoir été passé depuis moins de 3 ans et le candidat doit fournir, avec la demande d'admission, un document officiel attestant le résultat. L'étudiant peut aussi prouver sa maîtrise du français en fournissant les résultats d'autres tests internationaux reconnus. Il doit alors démontrer qu'il a atteint un niveau équivalent à celui qui est requis.

Dans la mesure où à son arrivée à Québec, l'étudiant n'a pu présenter ce document officiel concernant ce test, la direction de programme se réserve le droit de soumettre le candidat à un test de classement relativement à sa connaissance du français et de lui imposer, au besoin, un ou des cours de perfectionnement non contributives à son programme.

Il est également proposé par Jimena Aragon et appuyé par Martine d'Amours:

Que ces changements entrent en vigueur dès l'automne 2019.

La proposition telle que modifiée est adoptée à l'unanimité

Point 11 : Horaire des rencontres du conseil facultaire

CONSIDÉRANT la difficulté à atteindre le quorum lors des rencontres du conseil de la Faculté des sciences sociales;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs membres ont des contraintes liées aux cours offerts dans la plage horaire 12 h 30-15 h 20;

Il est proposé par Jimena Aragon et appuyé par Michelle Daveluy :

De commencer les réunions du Conseil de la Faculté des sciences sociales à 15 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.